

ANNEXE 1**RECENSEMENT DES CRITERES POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DES CONGES BONIFIES**

Vous devez justifier d'un critère figurant dans la liste ci-dessous :

NE FOURNISSEZ QUE LES PIECES JUSTIFICATIVES CORRESPONDANT A VOTRE CRITERE

CRITERES	PIECES JUSTIFICATIVES	OBSERVATIONS
INTERETS MORAUX : -Lieu de naissance dans un DOM -Scolarité obligatoire dans un DOM -Domicile dans un DOM l'année précédent l'entrée dans l'Administration	-Extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois -Certificats de scolarité ou attestation du Rectorat du DOM justifiant de l'intégralité de la scolarité obligatoire -Pièce justificative indiquant le lieu de résidence et premier arrêté d'affectation en métropole Attestation de résidence établie par la mairie précisant les périodes de domiciliation	Doivent être mentionnées les noms et prénoms du père et de la mère Bulletins de salaire, justificatif fiscal, résultats concours/examens
INTERETS FAMILIAUX : -Domicile des parents dans un DOM -Sépulture du père ou de la mère dans un DOM	-Attestation de résidence établie par la Mairie du DOM datant de moins de trois mois -Justificatifs de domicile datant de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF...) -Attestation établie par la Mairie du DOM ou copie de la concession datant de moins de six mois	Joindre l'acte naissance de l'agent indiquant les noms et prénoms des parents
INTERETS MATERIELS : -Bien matériel en propriété ou en location dans un DOM -Domiciliation bancaire dans un DOM	-Photocopie de la dernière taxe foncière -Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou d'Epargne	La date d'accession à la propriété ou du bail doit être antérieure à la date d'arrivée en métropole La date d'ouverture du compte doit être antérieure à la demande de congés bonifiés